



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 39 - AOUT 2013**

# SOMMAIRE

## 37\_Préfecture d'Indre- et- Loire

### Secrétariat Général

Arrêté N °2013218-0001 - DDFIP ARRÊTÉ portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pascal RUFFIÉ DU 6 août 2013 .....	1
Décision - DDFIP décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire .....	3
Décision - DDFIP décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en cas d'absence ou d'empêchement .....	4



**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**Secrétariat général aux affaires départementales**  
**Direction du pilotage des politiques interministérielles**  
**Bureau du management interministériel et du courrier**  
**ARRETE**

**Portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**  
**à Monsieur Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe, directeur du pôle pilotage**  
**et ressources à la direction départementale des finances publiques de l'Indre-et-Loire**

Le Préfet de l'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 27 octobre 2011, portant nomination de M. Jean-François DELAGE, Préfet d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant affectation au titre de la mobilité statutaire de M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe en qualité de responsable du pôle ressources auprès de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Arrête :

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à M. Pascal RUFFIÉ, directeur du pôle pilotage et ressources, à effet de :

signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;

recevoir les crédits des programmes suivants :

- n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local » ;
- n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » ;
- n° 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat » ;
- n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières » ;
- n° 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité » ;
- n° 743 « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions » ;

procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités *et, en cas de cité administrative, sur le compte de commerce n° 907 – « opérations commerciales des domaines »*

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes. S'agissant des programmes 741 et 743, la délégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à M. Pascal RUFFIÉ, directeur du pôle pilotage et ressources, à effet de :

signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en

matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire.

**Article 3** : Demeurent réservés à la signature du Préfet d'Indre-et-Loire :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 4** : M. Pascal RUFFIÉ peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire

Fait à TOURS, le 6 août 2013

signé

Jean-François DELAGE

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**

**Secrétariat général aux affaires départementales**

**Direction du pilotage des politiques interministérielles**

**Bureau du management interministériel et du courrier**

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE**

**EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant affectation au titre de la mobilité statutaire de M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe en qualité de responsable du pôle ressources auprès de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2013, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe ;

**DECIDE :**

**Article 1** M Pascal RUFFIÉ donne délégation de signature aux agents nommés ci-après qui accomplissent dans le progiciel chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

- Mme Marie-Line KALI, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des finances publiques , à compter du 1er septembre 2013 ;
- Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Béatrice FERRAND-BOTTREAU, contrôleur des finances publiques ;
- M Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des finances publiques ;
- M Jinnah OUELHADJ, agent administratif des finances publiques.

Dans ce cadre, les agents intervenant dans le progiciel Chorus valident les opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local " ;
- n° 309 "Entretien des bâtiments de l'Etat " ;
- n° 723 "Contribution aux dépenses immobilières" ;
- n°741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité " ;
- n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
- n°907 "Opérations commerciales des domaines".

Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 2** La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours le 6 août 2013

Pascal RUFFIÉ

Administrateur civil hors classe,

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**Secrétariat général aux affaires départementales**  
**Direction du pilotage des politiques interministérielles**  
**Bureau du management interministériel et du courrier**  
**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE**  
**EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant affectation au titre de la mobilité statutaire de M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe en qualité de responsable du pôle ressources auprès de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 août 2013, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pascal RUFFIÉ, administrateur civil hors classe ;

Vu l'affectation du 2 juin 2008 de Mme Marie Line KALI, administratrice des finances publiques adjointe, auprès de la direction départementale des finances publiques d'Indre-et-Loire ;

**DECIDE :**

**Article 1** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal RUFFIÉ, délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est donnée à :

Mme Marie-Line KALI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Budget et logistique.

Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 2** La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours le 6 août 2013

signé

Pascal RUFFIÉ

Administrateur civil hors classe,